

Plan national de prévention de la production de déchets-: élaboration et mise en œuvre

Amorcée dans les années 90, la modernisation de la gestion des déchets est aujourd'hui un succès. Côté prévention, le bilan est plus nuancé-: malgré les efforts, la quantité de déchets ménagers continue d'augmenter. D'où l'ambition du Plan national de prévention, annoncé en 2004, d'en stabiliser la production d'ici 2008. Pour cela, il faudra surtout convaincre et, d'abord, le grand public.

par Daniel Béguin,

Directeur Déchets et Sols

Ademe

et Virginie Rocheteau,

Ingénieur au Département Prévention, Recyclage, Organisation des Filières en charge de la coordination du projet «-prévention-»

Ademe

La loi de modernisation de la gestion des déchets du 13 juillet 1992, outre une priorité rappelée sur la *Prévention des déchets*, fixait au 1^{er} juillet 2002 une échéance forte, celle de la réservation du stockage aux seuls déchets ultimes. Cette échéance supposait la géné-

ralisation sur le territoire des étapes amont de gestion des déchets-: recyclage, traitement biologique et/ou traitement thermique. Les bilans de cette modernisation réalisés en 2002 ont souligné des avancées notables-: entre autres succès, la collecte sélective s'est imposée auprès de la quasi-totalité

de la population-; les déchèteries se sont généralisées et des incinérateurs de nouvelle génération ont remplacé les unités les plus polluantes. Mais ces mêmes bilans mettent en évidence un bilan plus mitigé en matière de prévention. Les quantités de déchets des ménages ont en effet

continué de progresser régulièrement (entre 1-% et 2-% de croissance annuelle). La réalité pour l'ensemble des déchets est sans doute plus nuancée; plusieurs signes montrent que des efforts de prévention existent et portent leurs fruits:-

✓-le poids unitaire des emballages a été sensiblement réduit ;

✓-les déchets dangereux ont diminué en quantité et sont surtout mieux collectés et mieux traités ;

✓-le tonnage de déchets industriels, ramené à l'unité de production industrielle, a également diminué ;

✓-les industriels se sont engagés dans des démarches d'éco-conception permettant notamment de réduire l'impact déchet.

Mais les impacts de ces actions sont peu visibles, d'une part en raison de phénomènes à effets antagonistes (tels

la réduction du poids unitaire des emballages, plus ou moins masquée par le développement des portions individuelles), d'autre part, faute d'observation précise de la prévention. Nous ne savons pas en particulier répondre à la question: «-où en serait la production des déchets s'il n'y avait pas eu de prévention ?-».

D'autres problèmes sont relevés au passage de 2002:- le risque de voir de nombreux départements connaître des pénuries d'exutoires d'ici 5-6 ans d'une part, et le doublement du coût de gestion des déchets ménagers entre 1992 et 2002 d'autre part. Dans ces conditions, réduire la quantité de déchets devient un impératif !

Au sein du Conseil national des déchets (CND), chargé de préparer la suite de la politique déchets, un groupe sur la «-prévention-» est mis en place en 2003, la discussion étant alimentée par les réflexions du ministère de l'Environnement et

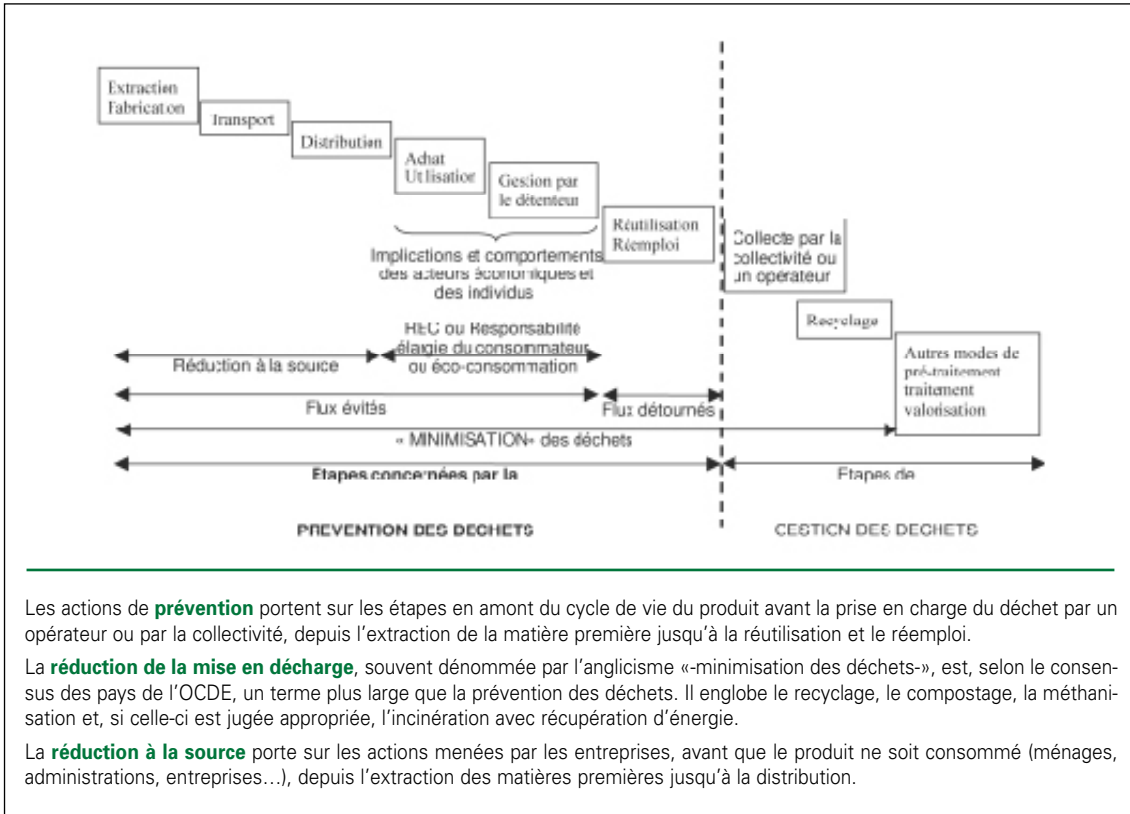
Le succès du colloque organisé par l'Ademe et le MEDD en 2004 illustre les enjeux de la prévention et une prise de conscience collective:- tous les acteurs ont leur part de responsabilité et sont invités à engager des actions.

du Développement durable (MEDD), de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), des industriels, des collectivités, des associations. Ce groupe de travail permet de clarifier

le champ de la prévention, d'identifier opérations et actions à mettre en œuvre et sert de socle à la rédaction d'un plan gouvernemental préparé par le MEDD, avec l'appui de l'Ademe. Ces travaux sont également alimentés par l'étude «-Prévention de la production des déchets:- exemples de politiques locales menées en Europe-» publiée par l'Ademe.

La prévention est progressivement imposée comme une priorité politique:- le 4 juin 2003, la Ministre chargée de l'Environnement annonce en conseil des Ministres la décision de faire de la prévention une priorité majeure de la politique des déchets et fixe comme objectif de stabiliser la production d'ici 2008 ; lors des 7^e Assises nationales des déchets organisées par les Drire à la Baule, en septembre 2003, deux actions phares sont annoncées:- la diffusion d'un autocollant «-Stop Pub-» à l'initiative du MEDD et l'invitation faite aux professionnels de la distribution d'engager un programme de limitation des sacs de caisse. Le point d'orgue de cette communication est la présentation du Plan national de prévention de la production des déchets, lors des premières Rencontres de la prévention, en février 2004. Le succès de ce colloque organisé par l'Ademe et le MEDD illustre les enjeux de la prévention et une prise de conscience collective:- tous les acteurs ont leur part de responsabilité et sont invités à engager des actions;- un comité de pilotage est mis en place pour veiller à la bonne mise en œuvre du Plan.

Définitions



Le plan précise d'abord les questions de définition: la notion de prévention étant sujette à de nombreuses interprétations, notamment selon l'acteur concerné. Par exemple, on pourrait considérer que le compostage au jardin (compostage individuel) n'est pas de la prévention pour le particulier qui traite ainsi un déchet qu'il a donc bien produit; en revanche, c'est clairement de la prévention du point de vue de la collectivité locale qui n'aura pas à collecter ni à traiter ce déchet: il n'aura donc, pour elle, pas été produit... De manière générale, la prévention de la production

des déchets peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions situées en amont de la production du déchet (de l'extraction de la matière première jusqu'au réemploi du produit en fin de vie) et qui visent à réduire la quantité et/ou la nocivité des déchets produits et/ou à améliorer leur caractère valorisable. Le schéma cidessous précise les différentes étapes de la prévention et de la gestion des déchets. Plus précisément, la prévention des impacts peut être atteinte grâce à des mesures de prévention quantitatives, à chaque étape de la vie d'un produit.

✓-Les actions sur le produit

Lors de la fabrication des produits, une conception optimisée permettra d'améliorer l'étape de découpe ou d'usinage afin de générer moins de perte matière et donc moins de déchets; l'éco-conception du produit pourra aussi permettre d'allonger sa durée de vie et/ou d'améliorer sa réparabilité. Le fabricant de produits d'hygiène ou d'entretien qui propose une gamme de produits plus concentrés permet d'optimiser la phase de transport car, à même utilisation, il faudra moins de produit, donc moins de volume, donc moins

d'emballages et par la même occasion, moins de camions sur les routes.

✓-Les actions au moment de l'achat et de la consommation

Lors de la distribution, les déchets peuvent être limités, par exemple, lorsque l'emballage de transport peut également être utilisé comme support de présentation des produits dans les rayons.

Lors de l'achat, les consommateurs pourront privilégier des produits en vrac ou des produits plus concentrés ou des produits éco-labellisés, ces derniers permettant également de limiter d'autres impacts sur l'environnement. Lors de l'utilisation, le consommateur veillera à respecter les consignes d'utilisation, notamment pour les produits plus concentrés.

✓-Le développement de la pratique de gestion domestique des déchets-

Les déchets organiques de la cuisine (épluchures, restes alimentaires...) et du jardin (tontes, coupes...) peuvent être compostés dans le jardin, limitant d'autant le volume de déchets pris en charge par la collectivité.

✓ Le développement du réemploi-

Pour les produits dont le consommateur n'a plus d'usage, il pourra, avant de s'en débarrasser, s'interroger sur la possibilité de réutilisation par une autre personne-: donner, par exemple, des vêtements usagés à une association ou utiliser des feuilles imprimées en *recto* comme brouillon. Certains appareils ne fonctionnant plus, tels que gazinières ou réfrigérateurs, peuvent être remis à des associations, telles que Envie, qui les remettent en état et les revendent-: une seconde vie leur est ainsi offerte *via* l'économie solidaire. La consigne des bouteilles en

verre, en vue de leur réutilisation, présente un intérêt environnemental, notamment en terme de réduction des déchets, à condition que l'usine de reconditionnement soit suffisamment proche. Le réemploi

permet ainsi de prolonger la durée de vie du produit et intervient donc en amont de la production du déchet.

Les mesures quantitatives doivent être accompagnées de mesures de prévention qualitatives-:

Compte tenu de l'importance du rôle du citoyen – consommateur, il est apparu nécessaire de qualifier ses actions lors de l'achat, l'utilisation et la gestion domestique d'un bien-: il est proposé éco – consommation ou Responsabilité élargie du consommateur (REC).

✓-la réduction de la nocivité des déchets-; les exemples les plus marquants sont l'arrêt des utilisations domestiques du mercure, ou la réduction de la présence des métaux lourds dans les piles, appareils électriques...;

✓-l'amélioration du caractère valorisable des déchets-;

✓-l'amélioration des comportements, que ce soit celui des particuliers, des collectivités ou des entreprises (achat, utilisation, tri, gestion environnementale...).

La prévention doit se faire, d'une part sur les déchets issus des produits en fin de vie et, d'autre part, sur les déchets générés au cours du cycle de vie du produit.

Dans le domaine des déchets ménagers, la prévention s'étend à toutes les actions permettant de réduire les flux de déchets à la charge de la collectivité. On parle alors de flux évités et de flux

détournés.

Flux évités-: déchets non générés du fait d'actions de prévention en amont du cycle de vie et déchets non mis à la collecte municipale du fait d'actions de gestion domestique (changement d'usage-: compostage, paillage, réemploi à

Groupes Permanent d'Etude des Marchés
« Développement Durable, Environnement »
placé auprès du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

GUIDE DE L'ACHAT PUBLIC ECO-RESPONSABLE

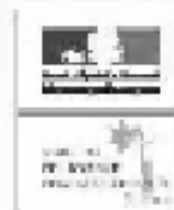
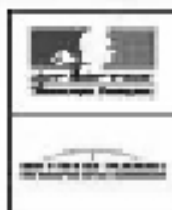
Achat de produits

guide approuvé par la Commission technique des marchés
le 9 décembre 2004

Exemple: l'achat de produits doit s'inscrire dans une démarche d'éco-responsabilité. Peut-on prendre en compte l'environnement dans ses achats publics? Peut-on intégrer dans un marché public des caractéristiques environnementales sans être discriminatoire? A quel point on reconnaît un éco-produit? Quelles caractéristiques environnementales l'acheteur public peut-il rechercher? Comment intégrer dans un marché éco-responsable des valeurs multiples? Etc...? De surcroît, quelques-unes des questions auxquelles ce guide apporte des éléments de réponse.

Ce « guide de l'achat public éco-responsable - Achat de produits » est le premier document publié par le Groupe Permanent d'étude des Marchés « Développement Durable, Environnement » (GPEM/DOSE), créé par arrêté interministériel le 9 janvier 2004. Ce groupe, placé auprès du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, a pour vocation d'identifier des solutions et des bonnes pratiques techniques destinées à aider les acheteurs publics à intégrer l'environnement et le développement durable dans les marchés publics, son secrétariat est assuré par le Ministère de l'écologie et du Développement Durable.

Ce présent guide a été approuvé par la Commission technique des marchés le 9 décembre 2004.



A E M M S



avec la participation de:

ANASS - FIDELITY CONSULTING - SOCIÉTÉ DE SERVICES ASSURÉS - UNION DES GROUPES MARCHE ASSURÉS - PARIS 12 - PARIS 13

Couverture du guide édité début 2005



Document communiqué en vertu de l'article 10 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

d'autres fins...). Le détenteur a un autre usage du «-déchet-» qui, de ce fait, n'est pas abandonné.

Flux détournés-: produits pris en charge par une organisation afin d'en prolonger la durée de vie ou de lui offrir une deuxième vie dans le même usage (filière produit substituée à la filière déchets, flux détournés en vue de reconditionnement, réparation...). Le déchet existe car il y a abandon par son détenteur, mais l'opérateur qui le prend en charge lui redonne une nouvelle vie dans son usage initial.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance du rôle du citoyen – consommateur, dont il sera indispensable de faire évoluer le comportement, il est apparu nécessaire de qualifier ses actions lors de l'achat, l'utilisation et la gestion domestique d'un bien-: il est proposé éco – consommation ou responsabilité élargie du consommateur (REC).

Le plan national de prévention de la production des déchets

Pour stabiliser la production de déchets d'ici 2008, «-il ne suffit pas de décréter la prévention, il faut convaincre-» et, surtout,

convaincre l'ensemble des acteurs que la prévention est de la responsabilité de tous. Le Plan national de prévention a donc avant tout « pour vocation de fournir un cadre dans lequel tous les acteurs pourront s'inscrire »-: collectivités, industriels, citoyens- consommateurs, associations, État...

Trois niveaux d'actions sont énoncés (quelques exemples d'actions sont cités ci-dessous, la liste n'est pas exhaustive. L'intégralité du Plan est disponible sur le site du MEDD).

✓ Des chantiers emblématiques sont lancés afin de mobiliser les acteurs-: la mise au point d'un dispositif respecté de refus des imprimés publicitaires par ceux qui ne souhaitent pas en recevoir, la diminution de la quantité de sacs de caisse et le lancement d'une grande campagne nationale de communication grand public que prépare l'Ademe pour l'automne 2005-;

✓ Des chantiers s'inscriront dans la durée-: pour sensibiliser le consommateur dans son acte d'achat, un guide de la consommation responsable, axé déchets, est réalisé par le groupe de travail Prévention

du CND-; le nombre de catégories de produits couvertes par les éco-labels sera augmenté et afin de prendre en compte la prévention qualitative, des seuils d'utilisation de métaux lourds seront imposés au travers de textes réglementaires lors de la conception et de la fabrication de produits, comme c'est déjà le cas par exemple pour les piles.

✓ Quant au volet entreprises, des opérations de promotion du management environnemental seront lancées auprès des PME, ainsi que deux appels à projets de recherche et développement sur l'éco-conception et les procédés industriels moins générateurs de déchets.

✓ L'État, également, se doit d'être exemplaire, par exemple au travers de sa consommation de papier (un objectif de recyclage de 60-% du papier blanc d'ici 2009 a été fixé) ou d'une politique d'achats éco-responsables dans les collectivités et les administrations qui inscrive la performance environnementale parmi les critères de sélection des offres.

✓ Les collectivités, quant à elles, seront formées aux

Pour stabiliser la production de déchets d'ici 2008, il faut convaincre l'ensemble des acteurs que la prévention est de la responsabilité de tous. Le Plan national de prévention a donc avant tout pour vocation de fournir un cadre dans lequel tous les acteurs pourront s'inscrire.

enjeux liés à la prévention afin de développer le réemploi au travers de l'économie sociale et solidaire, développer le compostage à domicile et mieux gérer les flux de déchets dangereux.

✓ Les usagers seront responsabilisés grâce à la mise en place de la redevance spéciale permettant de facturer au juste prix le service public des déchets et ainsi de récompenser les efforts de réduction.

✓ Un suivi des actions-est également prévu : l'établissement d'un tableau de bord et le développement d'outils statistiques pour une meilleure connaissance de la production annuelle des déchets, notamment ménagers, permettront de suivre les efforts de prévention.

La mise en œuvre du plan

Les principales actions mises en œuvre à la suite du plan sont les suivantes:-

✓-les deux opérations «-Stop Pub-» et « Réduction des sacs de caisse-» initiées par le MEDD : un an après le lancement de l'opération «-sacs de caisse-» le 17 novembre 2003, la Fédération du commerce et de la distribution annonce une réduction de 15-% des sacs distribués soit, chaque année, plus de deux milliards

de sacs en plastique non distribués et remplacés en partie

par des sacs réutilisables ; l'opération «-Stop pub-» a été relayée par l'Ademe qui a diffusé auprès des communes, collectivités locales et associations volontaires, les trois millions d'autocollants «-Merci d'épargner

ma boîte aux lettres-» édités par le MEDD ; un Français sur deux habite ainsi une commune qui met à disposition ces autocollants-;

✓ le groupe Prévention du CND a préparé le guide de la consommation responsable sous forme de fiches prévention grand public (*ex-: quand je déménage, quand je reçois des amis, en vacances, avec bébé...*) et professionnelles (*quand je change de bureau, la gestion des papiers au bureau...*). Celles-ci, mises en ligne sur le site du MEDD en juin 2005 pourront être reprises et relayées par les associations de consommateurs ou de protection de l'environnement, ou par les collectivités locales-;

✓-une campagne de communication à destination du grand public sera mise en œuvre par l'Ademe au dernier semestre 2005-: elle vise à faire prendre conscience de la responsabilité de chacun

dans l'accroissement de la quantité de déchets et pro-

posera des gestes simples de prévention, sur le modèle de la campagne de communication Énergie « Faisons vite, ça chauffe-». Sa mise en œuvre est préparée avec des professionnels, en s'appuyant sur des panels de consommateurs,

sur l'avis des associations (environnement, représentants des consommateurs...) et professionnels du groupe de travail du CND. Ainsi, on peut noter que l'expression « prévention des déchets-» paraît très obscure aux panels grand public, et qu'il vaudrait mieux utiliser des concepts comme « trop de déchets «-ou «-moins de déchets-!-», qui sont beaucoup plus clairs-;

✓-l'Ademe a lancé, en 2004, l'appel à projets de R & D sur l'éco-conception-: une centaine de dossiers a été reçue, 16 projets ont été retenus, pour un montant d'aide de 925-000-€. En 2005, l'Ademe lancera un appel à projets de R&D sur les procédés industriels faiblement générateurs de déchets en quantité et/ou nocivité-;

✓-l'opération «-déchets-10-%-», lancée depuis près d'un an par l'Ademe, offre une prestation d'accompagnement gra-

Près d'un an après l'adoption du plan, le bilan est déjà très positif si l'on en juge par l'adhésion globale des acteurs publics et privés aux actions proposées-: entreprises («-déchets - 10-%-», R&D éco-conception...), distributeurs (sacs de caisse), collectivités (Stop Pub)...



*Un colloque
à ne pas manquer*

19 et 20 octobre 2005 - Paris 7^e

Rencontres nationales



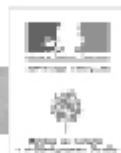
de la prévention des déchets

Un rendez-vous incontournable pour tous les acteurs :

entreprises, chambres consulaires (commerce et industrie, métiers...), fédérations et organisations professionnelles, municipalités locales et territoriales, administrations, professionnels des déchets, centres techniques, bureaux d'études, associations de consommateurs, de protection de l'environnement, journaux...

Au programme de cette 2^e édition

- 3 sessions plénières :
 - 2^e bilan du plan national de prévention,
 - actions 2005-2008, initiatives innovantes
 - prévention / 4^e et 5^e de concertation...
- 2 ateliers prévention :
 - entreprises - associations locales



ADEME



Recherche le programme détaillé sur www.ademe.fr
146, rue de Valenciennes - 75013 Paris cedex 13 - Tél : 01 40 00 80 80 - Fax : 01 40 00 80 81

tuite à 100 entreprises pilotes (300 ont postulé) qui se sont engagées sur deux ans à réaliser un diagnostic et mettre en œuvre un plan d'actions permettant de réduire leur production de déchets ou de mieux les valoriser-;

✓-l'Ademe met en place une communauté de travail sur son site Internet visant à capitaliser les expériences mises en œuvre dans les collectivités-;

✓-une campagne de caractérisation des ordures ménagères est programmée. Préalablement à son lancement, une étude de préfiguration est réalisée, afin de valider la méthode d'échantillonnage et de caractérisation. Dans le cadre de cette étude, des indicateurs permettant d'évaluer les efforts de prévention seront intégrés, véritables prémices d'un observatoire de la prévention.

Près d'un an après l'adoption du plan, le bilan est déjà très positif si l'on en juge par l'adhésion globale des acteurs publics et privés aux actions proposées-: entreprises

(«-déchets – 10%-», R&D éco-conception...), distributeurs (sacs de caisse), collectivités (Stop Pub)...Des engagements individuels et spécifiques nouveaux montrent également qu'un travail d'envergure est en train de se mettre en place-: des distributeurs ont par exemple décidé d'actions de sensibilisation du public, la ville de Paris a organisé, courant octobre 2004, une manifestation grand public sur le thème de la prévention des déchets. L'enjeu majeur des mois à venir réside maintenant dans l'adhésion du grand public, lequel doit nécessairement être mieux informé des enjeux économiques et environnementaux de la gestion des déchets, si l'on veut déclencher des modifications de comportement significatives et durables. La campagne de sensibilisation prévue à partir de 2005 constitue à ce titre un élément clé de la réussite du Plan, à condition qu'elle soit relayée sur le long terme par des actions de fond d'éducation du grand public

et des scolaires aux questions environnementales. Un premier bilan de l'ensemble des actions prévues par le Plan est d'ores et déjà programmé au travers des deuxièmes Rencontres nationales de la prévention de la production de déchets organisées par le MEDD et l'Ademe les 19 et 20 octobre 2005.

NDLR

Une traduction en anglais du plan national de prévention des déchets exposé ici est disponible sur les sites du ministère de l'Ecologie et du Développement durable (MEDD) www.ecologie.gouv.fr ou auprès des auteurs daniel.beguain@ademe.fr virginie.rochetteau@ademe.fr.

Une traduction en anglais de cet article est par ailleurs disponible auprès des auteurs.



